



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recherche

Question écrite n° 39083

Texte de la question

M. Claude Girard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le « Livre vert sur l'innovation » elabore par l'Union europeenne et paru en mai 1995. Son objectif est de « lancer un large debat aupres des acteurs de terrain, des organismes, prives ou publics, des regions et des Etats membres » sur la problematique de l'innovation. Le processus d'innovation et son utilisation a des fins industrielles constituent aussi bien l'un des moteurs principaux de la croissance qu'un challenge pour les Etats europeens : il semblerait en effet que l'innovation n'y soit pas suffisamment exploitee, comparativement aux Etats-Unis et au Japon. Les facteurs explicatifs les plus couramment cites sont l'orientation perfectible de la recherche vers l'innovation, la faible mobilisation de la formation, mais aussi et surtout un environnement juridique trop lourd et trop complexe et des circuits de financement mal adaptes. Ces caracteristiques sont autant d'entraves au dynamisme des entreprises europeennes : d'un point de vue juridique et reglementaire, les procedures administratives complexes (le delai de creation d'une entreprise avoisine 300 jours), le cout de depot et de maintien d'un brevet est tres eleve. En ce qui concerne l'effort public de financement de l'innovation, il apparait que les Etats-Unis et le Japon utilisent davantage les incitations fiscales que les membres de l'UE, au-dela des aides publiques ; de plus, la multitude des « guichets » d'aides a l'innovation, tant nationales que communautaires, nuit a la lisibilite de l'ensemble. Dans un contexte de concurrence accrue, il semble que les pouvoirs publics doivent particulierement simplifier et favoriser la tache des milieux economiques dans les domaines qui leur incombent, pour un objectif final de croissance et de creation d'emplois. C'est pourquoi il souhaite attirer tout particulierement l'attention du Gouvernement sur ces themes et s'assurer qu'ils etaient bien la preoccupation du Gouvernement. Il lui demande quelles reponses il envisage de donner aux defis qui se posent en matiere d'innovation et quelle a ete sa contribution au Livre vert de l'Union europeenne.

Texte de la réponse

La France est vis-a-vis de l'innovation industrielle dans une situation paradoxale. Nous avons dans notre pays les idees, les projets, les competences necessaires a la creation d'emplois nouveaux. Notre potentiel de recherche, notre capacite a maitriser les technologies les plus pointues placent la France parmi les meilleurs pays du monde. Et pourtant, force est de constater que nous reussissons moins bien que d'autres a transformer ce potentiel d'innovation considerable en emplois. Ce constat est egalement celui de l'Europe au travers du Livre vert de l'innovation de la Commission europeenne. Ce document met en evidence l'importance que revet l'innovation pour nos economies fondees sur la connaissance, et souligne la faiblesse relative de l'Union a tirer profit de l'excellence de sa recherche publique. Nous le savons tous, face a la mondialisation de l'economie et a la concurrence des pays a bas salaires, l'Europe fera la difference grace a sa capacite d'innovation. Pour relever ce defi, le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications veut presenter les elements constitutifs d'une nouvelle politique de developpement de l'innovation et de la technologie dans l'industrie. Son objectif est de tirer parti de notre forte position scientifique et des forces vives des 23 000 entreprises industrielles pour ameliorer notre situation a l'egard des technologies emergentes, cle du developpement industriel, de la croissance et de l'emploi. Cette politique suppose une mobilisation de l'ensemble des partenaires des

entreprises innovantes, notamment au niveau regional. Ensemble, nous devons ameliorer l'environnement aujourd'hui trop complexe et cloisonne de l'entreprise innovante, apporter des reponses a la faible capacite du systeme financier a couvrir les besoins de financement de croissance et mieux mobiliser les energies sur les technologies les plus porteuses d'avenir et de croissance. Dans cet objectif, le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications souhaite mettre en exergue trois domaines ou le renforcement du partenariat Etat-regions peut s'inscrire. En premier lieu, le serveur informatique national intitule « Evariste - Innovation plus » doit permettre aux PMI de rompre leur isolement. Il va offrir a ces entreprises la possibilite de dialoguer avec leurs partenaires et d'acceder aux informations strategiques pour le developpement de leur potentiel d'innovation. Le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications souhaite ainsi favoriser l'acces des PMI au maximum d'informations pertinentes. En second lieu, la reforme de l'ANVAR doit permettre d'accroitre l'impact economique de ses actions. Un des moyens pour y parvenir est de rapprocher l'Agence du terrain. Aussi, l'ANVAR ameliorera sa presence sur le territoire et renforcera les effectifs de ses delegations, dont les responsabilites seront accrues. Pour faciliter le travail en commun, les implantations physiques des differents partenaires (ANVAR, direction regionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, direction regionale de la recherche et de la technologie) seront systematiquement rapprochees. En troisieme et dernier lieu, le Gouvernement a decide de cibler prioritairement ses interventions sur les technologies cles. Celles-ci ont ete recensees dans le livre Les 100 technologies cles dont la description est egalement disponible sur « Evariste ». Le Gouvernement s'est fixe pour objectif de consacrer un milliard de francs sur deux ans a l'amelioration de la position de la France a l'horizon de cinq a dix ans. De plus, la diffusion de douze technologies cles de production sera experimentee dans le cadre de la procedure ATOUT en 1996. D'autres reflexions sont egalement engagees sur la place des centres techniques industriels, et la reforme du systeme de propriete industrielle. Des rapports ont ete demandes sur l'importance de ces sujets et les reformes a y apporter.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39083

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2820

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4422